

**05 SEPTEMBRE 2000**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le **5 septembre 2000** à **20:00** heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER**  
**PIERRE BRASSARD**  
**ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND**

Messieurs les conseillers **JEAN-GUY TARTE** et **JEAN-JACQUES BOISVERT** sont absents de leurs sièges.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **ANDRÉ BENOÎT**, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2000-09-378 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2000

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2000-09-379 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 AOÛT 2000

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2000-09-380 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2000

## 05 SEPTEMBRE 2000

- N. M. 3.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2000
- N. M. 3.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2000
- 2000-09-381 3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 28 AOÛT 2000
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2000-09-382 4.1 CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ DE L'ESTRIE : DÎNER BÉNÉFICE 2000
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 5.4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 835-99 RELATIF À LA TAXATION ET AUX COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2000
- 2000-09-383 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 835-99 RELATIF À LA TAXATION ET AUX COMPENSATIONS
- 6. RÈGLEMENTS**
- 2000-09-384 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-58-2000 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) »; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »
- 2000-09-385 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-2000 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME) »

## 05 SEPTEMBRE 2000

- 2000-09-386 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-60-2000 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À NE PLUS RÉGIR LA HAUTEUR MAXIMALE DES HAIES EN COUR AVANT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET À PRÉCISER LE TEXTE RÉGLEMENTAIRE À L'ÉGARD DES CLÔTURES
- 2000-09-387 6.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 700-61-2000 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448 »
- 2000-09-388 6.5 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 834-3-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 834-99 – RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2000 – EN AJOUTANT L'ARTICLE 1.2.6 *LAVAGE D'HABITS DE POMPIERS* »
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2000-09-389 7.1 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 31 AOÛT 2000
- 2000-09-390 7.2 FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 827-1999 INTITULÉ « RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 6, PIERRE-LAPORTE »
- 2000-09-391 7.3 ANNULATION OU MODIFICATION DES ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT (1)
- 2000-09-392 7.4 ANNULATION OU MODIFICATION DES ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT (2)
- 2000-09-393 7.5 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS
- 2000-09-394 7.6 MODIFICATION D'AFFECTATIONS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
- 2000-09-395 7.7 PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT LA RÉSILIATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC. AINSI QUE LE TRANSFERT DES ACTIFS, PASSIFS ET DROITS DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT

## 05 SEPTEMBRE 2000

2000-09-396	7.8	RÉSILIATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IBM CANADA LTÉE RELATIVEMENT AU DÉBIT DES EAUX USÉES
2000-09-397	7.9	DEMANDE D'AUTORISATION POUR AUGMENTER LE DÉBIT DES EAUX USÉES D'IBM VERS LA STATION D'ÉPURATION DE LA MUNICIPALITÉ
2000-09-398	7.10	NEIGES USÉES : PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT
2000-09-399	7.11	PROLONGEMENT DE LA RUE DU VAL DES IRLANDAIS : PROJET PILOTE
2000-09-400	7.12	DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT »
2000-09-401	7.13	DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU REHAUSSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 161, RUE DES PATRIOTES
2000-09-402	7.14	LA LIGUE DE HOCKEY BONNE ENTENTE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
N. M.	7.15	<u>LE JOURNAL DE MONTRÉAL</u> : CAHIER SUR LES MUNICIPALITÉS
2000-09-403	7.16	FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN : DÉGUSTATION DE PÂTÉ CHINOIS
2000-09-404	7.17	PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER : TOURNOI DE GOLF ANNUEL
2000-09-405	7.18	INDEX TÉLÉPHONIQUE EXCEL INC. : DEMANDE DE PUBLICITÉ
2000-09-406	7.19	DEMANDE D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5, RUE DU CHEVREUIL
N. M.	7.20	VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES : CURATEUR PUBLIC (ALAIN REEVES) – MICHEL PICARD – VILLE DE BROMONT
2000-09-407	7.21	COUR MUNICIPALE COMMUNE DE WATERLOO : TRAITEMENT DES PROCUREURS
2000-09-408	7.22	COUR MUNICIPALE COMMUNE DE WATERLOO : DEMANDE DE RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE STUKELEY
2000-09-409	7.23	ADOPTION DE LA LISTE DES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES
2000-09-410	7.24	HORIZON POUR ELLE : DEMANDE DE SUBVENTION
N. M.	7.25	CRÉATION D'UN COMITÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT

## 05 SEPTEMBRE 2000

2000-09-411 7.26 ENTENTE CONCERNANT LES ACTIVITÉS APRÈS LES HEURES DE CLASSE POUR LES ÉLÈVES INSCRITS À L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER

### **8. AFFAIRES DU PERSONNEL**

2000-09-412 8.1 GRIEF 00-1 DU 16 MAI 2000

2000-09-413 8.2 MESURES DISCIPLINAIRES CONCERNANT UN POLICIER

2000-09-414 8.3 ENGAGEMENT DE MONSIEUR FRANÇOIS BERNARD POUR UNE PÉRIODE DE DIX (10) SEMAINE

### **9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N. M. 9.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR LE RESTO BAR GOLDEN PUB

N. M. 9.2 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL PROVISOIRE DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC. TENUES LES 21 ET 27 JUILLET AINSI QUE LE 17 AOÛT 2000

N. M. 9.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONAL DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 AOÛT 2000

N. M. 9.4 DÉPÔT DE LA DÉCISION RENDUE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC, SECTEUR DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR LOMER PERREAULT

N. M. 9.5 DÉPÔT DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME MARTEL. BRASSARD, DOYON, AVOCATS

### **10. VARIA**

2000-09-415 10.1 REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT

2000-09-416 10.2 ENTENTE ENTRE MONSIEUR GUY SCOTT RELATIVEMENT À UNE LIGNE ÉLECTRIQUE

2000-09-417 10.3 INTERSECTION DU BOULEVARD PIERRE-LAPORTE ET DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT

2000-09-418 10.4 CIRCULATION SUR LE BOULEVARD DE BROMONT

2000-09-419 10.5 DEMANDE D'ACCÈS, BOULEVARD DE BROMONT

## 05 SEPTEMBRE 2000

2000-09-420 10.6 COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF À LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE  
DES CANTONS-DE-L'EST

2000-09-421 10.7 MANDAT DONNÉ RELATIVEMENT À L'AFFICHAGE  
DIRECTIONNEL

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2000-09-422 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

### 2000-09-378

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- le sujet numéro 7.20 est reporté à une séance subséquente.
- le sujet numéro 7.23 aurait dû se lire comme suit :

7.23 ADOPTION DE LA LISTE DES  
INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE  
SUPRALOCAL

- le sujet numéro 8.3 aurait dû se lire de la façon suivante :

8.3 EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS  
BERNARD POUR UNE PÉRIODE DE  
DOUZE (12) SEMAINES

**ADOPTÉ**

**05 SEPTEMBRE 2000**

**2000-09-379**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 AOÛT 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 août 2000.

**ADOPTÉ**

**2000-09-380**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS  
D'AOÛT 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'août 2000 au montant de **QUATRE MILLION SOIXANTE-QUATORZE MILLE NEUF CENT HUIT DOLLARS ET VINGT-NEUF CENTS (4 074 908,29 \$)** à payer par le fonds d'administration le tout conformément à la liste approuvée, jointe à la présente résolution.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 1<sup>ER</sup>  
SEPTEMBRE 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses au 1<sup>er</sup> septembre 2000.

**05 SEPTEMBRE 2000**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
D'AOÛT 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'août 2000. Le montant des permis émis durant le mois d'août 2000 se chiffre à **UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE SEPT CENTS DOLLARS (1 585 700 \$)**.

**2000-09-381**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES  
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
28 AOÛT 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 28 août 2000.

**ADOPTÉ**

**2000-09-382**

**CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ DE L'ESTRIE : DÎNER  
BÉNÉFICE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun membre du Conseil municipal ne peut participer au souper bénéfice 2000 de la Fondation du CUSE.

**ADOPTÉ**



**05 SEPTEMBRE 2000**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT L'ARTICLE 5.4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 835-99  
RELATIF À LA TAXATION ET AUX COMPENSATIONS POUR  
L'ANNÉE 2000**

Monsieur le conseiller **PIERRE BRASSARD** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant l'article 5.4 du règlement numéro 835-99 relatif à la taxation et aux compensations pour l'année 2000.

**2000-09-383**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 835-99 RELATIF À LA TAXATION ET AUX  
COMPENSATIONS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 835-1-2000 lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

**2000-09-384**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-58-2000 INTITULÉ :  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU  
ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON  
À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA  
CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) »; b)  
AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400  
LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »**

**05 SEPTEMBRE 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-06-277 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-58-2000 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'est parvenue à la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le règlement numéro 700-58-2000 intitulé : :  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) »; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »

**ADOPTÉ**

**2000-09-385**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-2000 INTITULÉ :  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU  
ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON  
À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE  
H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE  
BROME) »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-06-279 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-59-2000 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'est parvenue à la Ville ;

**05 SEPTEMBRE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 700-59-2000 intitulé :  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX  
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO  
700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À  
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU  
CADASTRE DU CANTON DE BROME) »

**ADOPTÉ**

**2000-09-386**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-60-2000 INTITULÉ :**  
**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU**  
**ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION**  
**ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON**  
**À NE PLUS RÉGIR LA HAUTEUR MAXIMALE DES HAIES EN COUR**  
**AVANT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET À PRÉCISER LE**  
**TEXTE RÉGLEMENTAIRE À L'ÉGARD DES CLÔTURES »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit  
règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-06-299 dispensant le greffier de faire la  
lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-60-2000 lors de  
leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'est parvenue à la  
Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 700-60-2000 intitulé :  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX  
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO  
700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À NE PLUS RÉGIR LA HAUTEUR  
MAXIMALE DES HAIES EN COUR AVANT SUR L'ENSEMBLE DU  
TERRITOIRE ET À PRÉCISER LE TEXTE RÉGLEMENTAIRE À L'ÉGARD DES  
CLÔTURES »

**ADOPTÉ**

**05 SEPTEMBRE 2000**

**2000-09-387**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 700-61-2000  
INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF  
AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL  
QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT  
RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON  
CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA  
ZONE H04-448 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du second projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-08-345 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-61-2000 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 5 septembre 2000 à 19 heures 30 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 700-61-2000 intitulé : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448 »

**ADOPTÉ**

**2000-09-388**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 834-3-2000  
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
834-99 – RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2000 – EN AJOUTANT  
L'ARTICLE 1.2.6 LAVAGE D'HABITS DE POMPIERS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

**05 SEPTEMBRE 2000**

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le règlement numéro 834-3-2000 intitulé :  
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 834-99 – RÈGLEMENT  
DE TARIFICATION 2000 – EN AJOUTANT L'ARTICLE 1.2.6 *LAVAGE D'HABITS  
DE POMPIERS* »

**ADOPTÉ**

**2000-09-389**

**AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUIN  
AU 31 AOÛT 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, les amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup>  
juin au 31 août 2000 et d'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements  
budgétaires.

Que ladite liste d'amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente  
résolution.

**ADOPTÉ**

**2000-09-390**

**FERMETURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 827-1999 INTITULÉ  
« RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 6,  
PIERRE-LAPORTE »**

ATTENDU l'autorisation du ministère des Affaires municipales d'approprier la  
somme de **TRENTE MILLE DEUX CENT TRENTE DOLLARS ET  
SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (30 230,79 \$)** relativement au règlement 827-  
1999 ;

**05 SEPTEMBRE 2000**

ATTENDU QUE les travaux de réaménagement du poste de pompage numéro 6 sont complétés ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est de **CENT QUARANTE-HUIT MILLE CENT TRENTE DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (148 130,80 \$)** dont **CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT QUARANTE DOLLARS (125 840,00 \$)** financé par le règlement numéro 827-1999 et que le solde de 22 290,80 \$ est financé à même le fonds de roulement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De fermer le règlement numéro 827-1999.

**ADOPTÉ**

**2000-09-391**

**ANNULATION OU MODIFICATION DES ACHATS  
D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT  
(1)**

ATTENDU l'autorisation accordée par les résolutions numéros 1999-02-032, 1999-12-467 et 1999-12-513 ;

ATTENDU QUE les montants pour financer le réaménagement de la station de pompage Pierre-Laporte ne seront pas totalement utilisés car le coût total du financement est de **CENT DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS DOLLARS ET UNE CENT (117 900.01 \$)** et que le montant du financement prévu était de **CENT VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SIX DOLLARS ET TRENTE ET UNE CENTS (124 606,31 \$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **SIX MILLE SEPT CENT SIX DOLLARS ET TROIS CENTS (6 706,03 \$)**.

**ADOPTÉ**

**05 SEPTEMBRE 2000**

**2000-09-392**

**ANNULATION OU MODIFICATION DES ACHATS  
D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT  
(2)**

ATTENDU l'autorisation accordée par les résolutions 2000-02-050 et 2000-06-246 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

<b>DESCRIPTION</b>	<b>DÉPENSES PRÉVUES</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>ÉCART</b>
Équipement géomatique et informatique	46 591,00 \$	50 416,78 \$	3 825,78 \$
Clôture au garage	4 465,54 \$	5 473,54 \$	1 008,00 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>4 833,78 \$</b>
Radar au lazer	8 340,00 \$	7 771,76 \$	(568,24 \$)
Génératrice d'urgence caserne	3 317 00 \$	2 869,489 \$	(447,51 \$)
Appareils respiratoires caserne 1	14 724,00 \$	13 678,05 \$	(1 045,95 \$)
Appareils respiratoires caserne 2	4 908,00 \$	4 559,35 \$	(348,65 \$)
		<b>TOTAL</b>	<b>(2 410,35 \$)</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>2 423,43 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **DEUX MILLE QUATRE CENT DIX DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (2 410.35\$)**.

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (4 833.78\$)** pour financer les écarts excédentaires de certains achats prévus et que ladite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉ**

**05 SEPTEMBRE 2000**

**2000-09-393**

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS**

ATTENDU l'autorisation accordée par la résolution numéro 2000-02-052 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévues antérieurement sont insuffisants :

<b>DESCRIPTION</b>	<b>DÉPENSES PRÉVUES</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>ÉCART</b>
Eau potable	2 000,00 \$	0,00 \$	(2 000 \$)
Terrain de balle	5 000,00 \$	7 435.11 \$	2 435,11 \$
		<i>TOTAL</i>	<i>435,11 \$</i>

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE-CINQ DOLLARS ET ONZE CENTS (2 435,11 \$)** au fonds des parcs pour financer le coût excédentaire de l'aménagement du terrain de balle.

D'annuler l'installation de l'eau potable à la plage pour un montant de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000 \$)**.

**ADOPTÉ**

**2000-09-394**

**MODIFICATION D'AFFECTATIONS À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

ATTENDU l'autorisation accordée par la résolution numéro 2000-02-051 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :



**05 SEPTEMBRE 2000**

<b>DESCRIPTION</b>	<b>DÉPENSES PRÉVUES</b>	<b>DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>ÉCART</b>
Vestes anti-balles	3 422,00 \$	3 676,05 \$	254,05 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQ CENTS (254,05 \$)** à même le surplus accumulé pour financer des dépenses en immobilisations.

**ADOPTÉ**

**2000-09-395**

**PROTOCOLE D'ENTENTE VISANT LA RÉSILIATION DE  
L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET GESTION DES  
LOISIRS DE BROMONT INC. AINSI QUE LE TRANSFERT DES  
ACTIFS, PASSIFS ET DROITS DE GESTION DES LOISIRS DE  
BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Pauline Quinlan, mairesse, et Monsieur Pierre Simoneau, Greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont le protocole d'entente visant la résiliation de l'entente entre la Ville de Bromont et Gestion des loisirs de Bromont inc. ainsi que le transfert des actifs, passifs et droits de gestion des loisirs de Bromont.

QUE ledit protocole d'entente fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**05 SEPTEMBRE 2000**

**2000-09-396**

**RÉSILIATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET  
IBM CANADA LTÉE RELATIVEMENT AU DÉBIT DES EAUX USÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE résilier l'entente entre la Ville de Bromont et IBM Canada Ltée relative au  
débit de rejet des eaux usées.

**ADOPTÉ**

**2000-09-397**

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR AUGMENTER LE DÉBIT DES  
EAUX USÉES D'IBM VERS LA STATION D'ÉPURATION DE LA  
MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE, suite à l'acceptation et à l'avis de confirmité à la  
réglementation municipale de la "Demande de certificat d'autorisation pour les  
opérations de fabrication de composants électroniques chez IBM ltée à  
Bromont", la Ville avait implicitement autorisé un débit de rejet de 250 m<sup>3</sup>/jour  
et ayant une charge de organique maximale de 95kg DBO5 / jour ;

ATTENDU QUE la présente demande d'IBM vise une augmentation du débit de  
rejets permis de 250 m<sup>3</sup>/jour à 375 m<sup>3</sup>/jour et ce en conservant la même charge  
organique maximale ;

ATTENDU QUE cette augmentation est le résultat d'un accroissement de la  
production.

ATTENDU QUE, suite à une visite des installations de filtrations et d'épurations  
de l'usine IBM, il s'avère que plusieurs eaux de procédés sont recyclées et  
traitées à nouveaux et que l'ensemble des opérations est geré de faÇon  
environnementale.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accède à la demande d'augmentation du débit des eaux  
usées vers la station d'épuration de la Ville, faite par IBM Canada Ltée et ce,  
sans condition.

**ADOPTÉ**

**05 SEPTEMBRE 2000**

**2000-09-398**

**NEIGES USÉES : PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT**

ATTENDU QUE , suite à une vérification des documents adoptés par le conseil municipal en regard des neiges usées ainsi que les documents soumis au ministère de l'Environnement et de la Faune, il s'avère que le programme d'assainissement soumis par la Ville et approuvé par le ministère, spécifiait la construction et la mise en opération du site d'élimination des neiges usées pour la saison 2000-2001.

ATTENDU QUE le budget triennal d'immobilisations de la Ville spécifie la réalisation des travaux d'aménagement du site des neiges usées en 2001.

ATTENDU qu'il y a donc lieu de demander une modification à notre programme d'assainissement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère de l'Environnement et de la Faune une modification du programme d'assainissement de la Ville de Bromont afin de reporter, en 2001, l'ensemble des démarches, des travaux de construction et de la mise en service du site des neiges usées.

DE désigner Monsieur Nicolas Rousseau, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé de la Ville de Bromont auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune.

**ADOPTÉ**

**2000-09-399**

**PROLONGEMENT DE LA RUE DU VAL DES IRLANDAIS : PROJET PILOTE**

ATTENDU les recommandations de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**05 SEPTEMBRE 2000**

D'autoriser l'utilisation d'une structure de chaussée composée de MG-112 et de MG-20 (béton/asphalte) pour le prolongement de la rue du Val des Irlandais, section approuvée en juillet 2000.

**ADOPTÉ**

**2000-09-400**

**DEMANDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'installer deux enseignes « Arrêt » sur la rue de Montcalm à l'intersection de la rue de Rouville.

**ADOPTÉ**

**2000-09-401**

**DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU REHAUSSEMENT DU  
BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 161, RUE DES PATRIOTES**

ATTENDU la résolution numéro 00-047 adoptée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 2 août 2000 ;

ATTENDU l'avis paru dans l'hebdomadaire Le Guide, dans son édition du 12 août 2000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dérogation mineure afin de rendre conforme le surhaussement du bâtiment principal situé au 161, rue des Patriotes, lots 1277 et 1278 du cadastre de Bromont, de plus de 60 centimètres de la hauteur maximum permise.

**ADOPTÉ**

**05 SEPTEMBRE 2000**

**2000-09-402**

**LA LIGUE DE HOCKEY BONNE ENTENTE : DEMANDE DE  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** à la Ligue de hockey bonne entente de Bromont (L. H. B. E.), somme représentant une subvention accordée par la Ville à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de ladite ligue de hockey.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**LE JOURNAL DE MONTRÉAL : CAHIER SUR LES MUNICIPALITÉS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de madame Caroline Blouin, conseillère en publicité du quotidien Le Journal de Montréal et demande que le dossier soit transféré à l'Association pour la promotion résidentielle de Bromont.

**2000-09-403**

**FONDATION DU CHSLD HORACE-BOIVIN : DÉGUSTATION DE  
PÂTÉ CHINOIS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** à la Fondation du CHSLD Horace-Boivin, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour la dégustation de pâté chinois au profit de ladite fondation.

**ADOPTÉ**

**05 SEPTEMBRE 2000**

**2000-09-404**

**PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER : TOURNOI DE GOLF  
ANNUEL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT SOIXANTE DOLLARS (160,00 \$)** au club de golf Parcours du vieux village, somme représentant l'inscription d'un quatuor au tournoi de golf annuel au profit de la paroisse Saint-François-Xavier.

**ADOPTÉ**

**2000-09-405**

**INDEX TÉLÉPHONIQUE EXCEL INC. : DEMANDE DE PUBLICITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville de Bromont ne souhaite pas publier de pages dans l'index téléphonique Excel inc. pour l'édition de 2001.

**ADOPTÉ**

**2000-09-406**

**DEMANDE D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5, RUE DU  
CHEVREUIL**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Daniel Normandin relativement à l'achat de l'immeuble située au 5, rue du Chevreuil ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**05 SEPTEMBRE 2000**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont ne peut accéder à la demande de Monsieur Normandin, l'immeuble situé au 5, rue du Chevreuil étant réservé pur y aménager un bassin de rétention.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES : CURATEUR PUBLIC  
(ALAIN REEVES) – MICHEL PICARD – VILLE DE BROMONT**

Le sujet numéro 7.20 est reporté à une séance subséquente.

**2000-09-407**

**COUR MUNICIPALE COMMUNE DE WATERLOO : TRAITEMENT  
DES PROCUREURS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont entérine la décision de Conseil des membres du Comité intermunicipal de la cour municipale régionale de Waterloo (résolution numéro 4.00) relativement à la rémunération de M<sup>e</sup> Yvon Robichaud.

**ADOPTÉ**

**2000-09-408**

**COUR MUNICIPALE COMMUNE DE WATERLOO : DEMANDE DE  
RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE STUKELY**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**05 SEPTEMBRE 2000**

QUE le Conseil municipal de la ville de Bromont entérine la recommandation contenue dans la résolution 5.0 adoptée par les membres du Comité intermunicipal de la cour municipale régionale de Waterloo relativement au retrait de la municipalité de Stukely

**2000-09-409**

**ADOPTION DE LA LISTE DES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des infrastructures supralocales et la faire parvenir à la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska.

Que ladite liste fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2000-09-410**

**HORIZON POUR ELLE : DEMANDE DE SUBVENTION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** à Horizon pour elle, somme représentant un appui financier afin que l'organisme puisse offrir protection, hébergement et aide aux femmes victimes de violence conjugale.

**ADOPTÉ**



**05 SEPTEMBRE 2000**

**N. M.**

**CRÉATION D'UN COMITÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU  
LAC BROMONT**

Les membres conseil ont pris connaissance de la demande de création d'un comité de gestion du bassin versant du lac Bromont.

**2000-09-411**

**ENTENTE CONCERNANT LES ACTIVITÉS APRÈS LES HEURES DE  
CLASSE POUR LES ÉLÈVES INSCRITS À L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-  
FERRIER**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre un service de loisirs après l'école aux enfants de 5 à 12 ans de son territoire ;

ATTENDU QUE l'école de Saint-Vincent-Ferrier accueille des enfants qui résident dans les municipalités de Bromont, Brigham et East-Farnham ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté une politique de triple tarification pour les non résidents sauf s'il y a une entente intermunicipale et que les frais d'administration sont assumés par Gestion des loisirs de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander aux municipalités de Brigham et de East-Farnham de partager les coûts administratifs de ce service de loisirs au prorata des clientèles provenant des trois (3) municipalités.

**ADOPTÉ**

**2000-09-412**

**GRIEF 00-1 DU 16 MAI 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ 111

**05 SEPTEMBRE 2000**

DE rejeter le grief 00-1 daté du 16 mai 2000.

**ADOPTÉ**

**2000-09-413**

**MESURES DISCIPLINAIRES CONCERNANT UN POLICIER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine la décision de Monsieur Réal Ouimet, directeur de la sécurité publique, de suspendre sans solde, pour une période de deux (2) jours, soit les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2000, Monsieur Joe Canestrari.

**ADOPTÉ**

**2000-09-414**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BERNARD POUR UNE  
PÉRIODE DE DOUZE (12) SEMAINES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur François Bernard pour une durée de douze (12) semaines, à titre de surnuméraire afin d'effectuer un relevé d'arpentage relativement à la rue de Missisquoi, au parc de la rue des Patriotes, au 42, rue de Roberval et aux plaines inondables.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL FAITE  
PAR LE RESTO BAR GOLDEN PUB**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de dudit avis.

**05 SEPTEMBRE 2000**

**N. M.**

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL  
PROVISOIRE DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC.  
TENUES LES 21 ET 27 JUILLET AINSI QUE LE 17 AOÛT 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de desdits procès-verbaux.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA  
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 AOÛT 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION RENDUE PAR LE TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF DU QUÉBEC, SECTEUR DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT, DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR LOMER  
PERREAULT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME MARTEL,  
BRASSARD, DOYON, AVOCATS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre de services.

**2000-09-415**

**REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE BROMONT**

**05 SEPTEMBRE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Angèle Dion Martin à titre de représentante de la Ville de Bromont au sein du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont en remplacement de Monsieur Yvon Bélanber.

QUE Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** remplace Monsieur le Conseiller **JEAN-JACQUES BOISVERT** au sein du conseil d'administration de l'Office, durant la convalescence de Monsieur Boisvert.

**ADOPTÉ**

**2000-09-416**

**ENTENTE ENTRE MONSIEUR GUY SCOTT RELATIVEMENT À UNE  
LIGNE ÉLECTRIQUE**

ATTENDU QUE pour pouvoir illuminer l'enseigne publicitaire situé sur le chemin Paquette, la Ville a dû utiliser les poteaux d'électricité appartenant à Monsieur Guy Scott ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les infrastructures partagées par la Ville de Bromont et Monsieur Guy Scott soient entretenues en répartissant les coûts à 50% pour la Ville et 50% pour Monsieur Scott.

QUE chacune des deux parties soit responsable de son propre fils électrique.

QU'un relevé soit effectué et fasse partie de l'entente.

QUE la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente.

**ADOPTÉ**

**2000-09-417**

**INTERSECTION DU BOULEVARD PIERRE-LAPORTE ET DU  
BOULEVARD DE L'AÉROPORT**

**05 SEPTEMBRE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont désire que le ministère des Transports effectue une étude concernant la circulation (débit vs configuration de l'intersection) et ce selon les périodes de pointe des usines du parc industriel.

Que cette demande résulte de plaintes des industries du secteur.

QUE nous désirons que cette étude soit réalisée le plus tôt possible afin de prévoir le nécessaire au budget triennal de novembre 2000.

**ADOPTÉ**

**2000-09-418**

#### **CIRCULATION SUR LE BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE le développement du secteur du boulevard de Bromont, compris entre la limite nord de la Ville de Bromont et la rue Shefford, est éminent et en cours de réalisation..

ATTENDU QU'une étude concernant la circulation sur ce tronçon de rue est nécessaire afin de coordonner l'aménagement des terrains adjacents à ce tronçon (zonage, accès, etc.)

ATTENDU QUE le ministère des Transports considère ce dossier comme étant prioritaire.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports d'effectuer une étude de circulation sur ce tronçon de rue est nécessaire afin de coordonner l'aménagement des terrains adjacents à ce tronçon (zonage, accès, etc.).

**ADOPTÉ**

**2000-09-419**

#### **DEMANDE D'ACCÈS, BOULEVARD DE BROMONT**

**05 SEPTEMBRE 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont mandate Monsieur Nicolas Rousseau, directeur des travaux publics, afin d'effectuer les démarches requises pour obtenir une autorisation d'accès pour le terrain du Centre d'informations économiques sur le boulevard de Bromont, partie de lots numéros 1030-1 et 1030-2 du cadastre du Canton de Shefford.

**ADOPTÉ**

**2000-09-420**

**COMITÉ D'ÉTUDE RELATIF À LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE  
DES CANTONS-DE-L'EST**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont désire qu'un comité technique soit formé avec des responsables du ministère des Transports et des responsables de la Ville afin d'évaluer d'autres alternatives pour solutionner le problème actuel de circulation.

QUE ce comité finalise son rapport afin de respecter les échéances du ministère des Transports afin d'être inclus dans la planification 2001-2002.

**ADOPTÉ**

**2000-09-421**

**MANDAT DONNÉ RELATIVEMENT À L'AFFICHAGE  
DIRECTIONNEL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**05 SEPTEMBRE 2000**

DE mandater Monsieur Nicolas Rousseau, directeur des Travaux publics, afin de préparer les plans et devis qui serviront à aller en appel d'offres dans le dossier de l'affichage directionnel.

**ADOPTÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen fait des commentaires sur la Plage des loisirs du paradis de Brome.

Monsieur Marcel Bergeron demande des informations sur la fusion des municipalités

**2000-09-421**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**